



OBJECTIF(S)

- Comprendre pourquoi une copropriété est en difficulté et mettre en place les outils nécessaires

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Gestionnaires de copropriété

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-boardboard

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 130 € HT

Non Adhérent FNAIM : 190 € HT

PROGRAMME

I - SE METTRE A JOUR DES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES

- L'impact de la loi ALUR
- Les enjeux de la loi ELAN

II - MAITRISER LES FINANCES D'UNE COPROPRIÉTÉ

- Qu'est-ce qu'une copropriété en difficulté ?
- La répartition des postes les plus énergivores
- Les solutions pour les diminuer
- Individualiser les charges
- Mensualiser les charges, établir des protocoles ou échéanciers
- Un copropriétaire ne paie pas ses charges, quelle est la procédure ?
- L'intervention d'un mandataire ad hoc
- Faire appel à un administrateur provisoire

III - RÉALISER DES TRAVAUX

- Le cas des travaux d'urgence
- Les aides de l'Anah pour les copropriétés fragiles
- Élaborer un plan pluriannuel de travaux (PPT)
- Établir un plan de sauvegarde
- Déclarer un état de carence

IV - PRIVILÉGIER LA COMMUNICATION

- Impliquer et informer le conseil syndical et le syndicat des copropriétaires
- Le rôle de l'assemblée générale pour résoudre les conflits
- Identifier les interlocuteurs privilégiés : notaires, avocats, huissiers, mairies, préfets, agences immobilières etc



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap